**Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Traitement des données à caractère personnel**

Le signataire est informé et accepte que la société SIHPM Hôtel du Collectionneur collecte et traite des données à caractère personnel le concernant.

Ces données sont nécessaires au département des Ressources Humaines et aux autres services, pour la gestion de son dossier professionnel, notamment : son embauche, sa carrière professionnelle, son évaluation, sa formation professionnelle, sa rémunération, sa mobilité, le suivi administratif de ses visites médicales, l’identification de la personne à prévenir en cas d’urgence, la mise à disposition d’uniformes, de matériels et outils informatiques, son intégration et son départ de l’hôtel.

Des données à caractère personnel peuvent également être collectées dans le cadre des activités auxquelles le signataire participe au titre de l’exécution de son contrat de travail.

Les données peuvent être transmises à des tiers (gestion de la paye, administrations, sous-traitants etc.), situés sur le territoire national si cette communication s’avère nécessaire à des fins professionnelles ou en application de la loi.

Les catégories de données concernées par ce transfert sont relatives à l’identité, à la vie professionnelle et à des informations se rapportant à la situation économique et financière.

Le signataire reconnait avoir pris connaissance du fait que la société SIHPM Hôtel du Collectionneur conserve les données à caractère personnel durant la durée légale prévues par la réglementation en vigueur (Code du Travail, Code Civil etc.). Cette réglementation peut être consultée sur le site internet service-public-pro.fr.

Le signataire pourra consulter la charte informatique définie par la Société sur le site intranet et en demander une copie auprès du Responsable de la protection des données à caractère personnel (DPO).

Seules les personnes chargées de la gestion du personnel et des données afférentes au personnel, de même que les supérieurs hiérarchiques des salariés concernés seront destinataires des données strictement nécessaires à l’accomplissement de leur mission. Ils en assureront la stricte confidentialité au sein de la Société.

Le signataire dispose d’un droit d’interrogation, d’accès, de rectification et d’opposition et de suppression pour motifs légitimes à l’égard des données à caractère personnel le concernant. Afin d’exercer ce droit, le signataire devra contacter le Responsable de la protection des données à caractère personnel à l’adresse suivante [dpo@thegatecollection.com](mailto:dpo@thegatecollection.com) ou encore le département des Ressources Humaines. Le signataire dispose également du droit d’introduire une réclamation auprès d’une autorité de contrôle (CNIL).

✄-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le soussigné reconnait avoir été informé de la détention d’informations personnelles par la société SIHPM Hôtel du Collectionneur le concernant et avoir été correctement informé de ses droits dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le signataire s’engage expressément, si ses fonctions l’amènent à manipuler des données à caractère personnel, à les collecter et traiter conformément aux dispositions légales en vigueur et aux procédures applicables au sein de l’hôtel et entre autres à :

1. Ne pas utiliser les données auxquelles il peut accéder à des fins autres que celles prévues par ses fonctions
2. Ne divulguer ces données qu’aux personnes dument autorisées à les recevoir, en raison de leurs fonctions
3. Ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l’exécution de ses fonctions
4. Veiller particulièrement à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel auxquelles il pourra avoir accès dans le cadre de l’exécution de son contrat de travail.

Cet engagement de confidentialité, demeurera effectif, sans limitation de durée après la cessation de son contrat de travail, qu’elle qu’en soit la cause, dès lors que cet engagement concerne l’utilisation et la communication de données à caractère personnel

Nom + Date et signature……………………………………………………………………………………………………………………………………………….